

## COMMUNE DE PERON (AIN)

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 juin 2025

#### **OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES A PARTIR DE** **25 000 € HT VOTEES AU BP 2025.**

L'An deux mil vingt-cinq le trois du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 13

Nbre votants : 16

#### **Etaient présents**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,

M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué,

Mmes Budun Sevda, De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise, Conseillères Municipales,

MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Visconti Régis, Conseillers Municipaux.

#### **Etaient absents excusés**

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire

Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à Mme Christine Fol, Conseillère

M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller, a donné une procuration à M. Martinod Guillaume, Conseiller

M. Pons Alexandre, Adjoint, Mme Golay-Ramel Martine, Mme Quinio Marie-Madeleine, Conseillères, Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date 06 juillet 2022, suivant le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle est chargée, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Madame le Maire indique ensuite à l'assemblée qu'il y aurait donc lieu de l'autoriser expressément à engager les dépenses de l'exercice en cours d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT, n'entraînant pas une augmentation du montant du devis initial supérieure à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Madame le Maire dépose sur le bureau les devis correspondants, ne faisant pas l'objet d'un contrat spécifique ou d'une procédure formalisée de mise en obligation.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Article	Intitulé	Détail	Fournisseurs	Montant HT	Montant TTC	Observations
ONI	21571	Remplacement débroussailleuse/ faucheuse Noremat MAGISTRA M60E (reprise 7800€ net au cpté 024) par épareuse + options attelage rapide, poutre rigidification, supports stabilisateur	Offre de prix 20250213 du 13 février 2025	NOREMAT 54714 LUDRES	52 365,00 €	62 838,00 €	Remplacement débroussailleuse/ faucheuse Noremat MAGISTRA M60E reprise 7800€ net au cpté 024
33	21311	Bâtiment de la Mairie 1 Place St Antoine Partie extension accueil Réparation toiture Couverture, zinguerie, isolation	DEVIS N°2019/ 00656 DU 03.06.2025	PERRIERE	29 282,00 €	35 138,40 €	Actualisation + 5.79 % par rapport au DV 2019/00528 du 16.2.2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	Détail	Fournisseurs	Montant HT	Montant TTC	Observations
615221	Eglise St Antoine : Reprises fissures et peintures	Devis EB-22-10-24-00 DU 22 mai 2025	BONGLET 01200 VALSERHONE	32 501,00 €	39 001,20 €	Prévu au BP 2025 dans l'enveloppe provisionnelle supplémentaire de 62 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE les devis présentés dans le tableau ci-dessus,

CONFIRME que leur financement a été inscrit au budget primitif 2025,

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à engager les travaux, à signer lesdits devis correspondants, dont l'actualisation n'entraîne pas une augmentation du montant du devis initial supérieure à 10%, et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire.

